

AAP - Tiers-Lieu



Qu'est ce qu'un Tiers-Lieu ?

Selon le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, les Tiers-Lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble. Ils permettent les rencontres informelles, les interactions sociales, favorisent la créativité et les projets collectifs.

Un véritable levier pour dynamiser le territoire et fédérer un écosystème !

Dans les Tiers-Lieux, on crée, on forme, on apprend, on fait ensemble, on fabrique, on participe, on crée du lien social...



Vous portez un Tiers-Lieu ? Vous rêvez d'en créer un ? Vous souhaitez développer un nouveau projet en collectif ? Vous voulez mobiliser les citoyens dans votre initiative et dans votre financement ?

Cet appel à projets est fait pour vous !

Fonctionnement de l'AAP



Qui peut postuler à cet AAP ?

Toute association, structure de l'ESS, ou entrepreneur.e engagé.e tel que défini par France Active Centre-Val de Loire implanté.e en Centre-Val de Loire et s'inscrivant dans les 3 critères suivants :

Les critères d'éligibilité de l'AAP

- 1** Le Tiers-Lieu est établi ou en construction
- 2** Le projet est porté par un collectif
- 3** Cette initiative ou ce projet est nouveau pour le Tiers-Lieu

>> [Proposez votre candidature](#) <<

Vous souhaitez avoir plus d'informations ?

Nous organisons 3 réunions d'informations collectives : [inscriptions](#)

Réunions d'informations collectives

30 juin 2022 à 12h

21 juillet 2022 à 12h

23 août 2022 à 12h

SUR INSCRIPTION

Pour en savoir plus sur la plateforme de financement participatif

FRANCE ACTIVE Les entrepreneurs engagés CENTRE-VAL DE LOIRE
Centre-Val de Loire www.centre-valde Loire.fr
CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE-CENTRE
Crédit Mutuel
BANQUE des TERRITOIRES
j'adopte un projet
Tours métropole Val de Loire

Appel à projets thématique - Les Tiers-Lieux et leurs initiatives